Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 9 (1895)

Artikel: Les armoiries des Franches-Montagnes

Autor: Folletête, Casimir

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744860

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de notions de toute espèce en matière d'histoire, de langue, de généalogie, de faits secrets ou presque ignorés et dont la connaissance ne saurait être le résultat que de recherches, de pénibles confrontations de livres, de manuscrits, de diplômes enfouis dans la poussière des archives; telle est encore la consommation inconcevable de temps et la supériorité dans l'art d'une calligraphie particulière à chaque pièce qu'il eut fallu pour créer tous les documents en question, autant de talent et d'érudition et de qualités spéciales si multiples qu'un faussaire eut pu les employer bien plus aisément et bien plus utilement pour lui de toute autre manière, que dans la fabrication d'un aussi grand nombre de pièces, dont la valeur présumable était fort au-dessous du travail qu'une semblable fabrication aurait exigé. »

Voilà certes un témoignage d'un grand poids et qu'il sera difficile de récuser. Aussi, à moins qu'il ne surgisse des preuves matérielles de la fausseté des documents Courtois devons-nous nous incliner devant des autorités telles que MM. Gazzena et Lacabane. Ce dernier s'était dès leur apparition fait remettre les documents pour les vérifier et empêcher que des titres apocryphes n'y soient mêlés.

Il est fort regrettable que M. Courtois n'ait pas voulu indiquer la provenance de sa trouvaille qu'il tenait d'un M. LeTellier. On a supposé que ces titres devaient provenir des archives de la Banque de St-Georges à Gênes, contemporaine des Croisades et qu'ils ont été transportés en France à l'époque révolutionnaire ou impériale. Ceci expliquerait comment le détenteur ne les a pas produits plus tôt, crainte de revendications officielles.

J. Gt.

LES ARMOIRIES DES FRANCHES-MONTAGNES

(Avec planche)

Il règne au sujet de la détermination des armoiries de la « Franche Montagne des Bois » une sorte d'incertitude qui m'a engagé à étudier de plus près la question de savoir si ce pays a des armoiries propres, ou s'il les confond avec celles des nobles de Spiegelberg ?

Voici le résultat de cette enquête.

La Charte des franchises octroyées aux colons par le prince évêque Imier de Ramstein, datée du 17 Novembre 1384, marque bien le point de départ de la colonisation régulière du pays ; mais on se tromperait si l'on en concluait que le plateau des Franches-Montagnes était auparavant entièrement inhabité.

La famille noble de Spiegelberg (Miremont) possédait sur le point culminant d'une chaîne de rochers qui descend du haut du plateau vers le Doubs, entre le Noirmont et Muriaux, un petit château dont on rencontre encore quelques vestiges que le temps détruit chaque année davantage. Ce château, nommé dans les documents des XIVe et XVe siècle, *castellum de Murialx*, *Mirival* ou *Murival*, n'était, selon toute apparence, qu'une maison de chasse, plutôt qu'une forteresse, inutile dans un pays presqu'inhabité et dénué de toutes voies de communications. Le château de Muriaux passa, dans la seconde moitié du XIVe siècle, des Spiegelberg au domaine des évêques de Bâle. L'évêque Jean de Vienne, dans ses moments de détresse, l'avait d'abord engagé avec les hommes qui lui appartenaient, à son frère, l'amiral, qui le rendit à Imier de Ramstein,

lequel l'engagea, à son tour, aux Bâlois, en 1384, l'année même de la publication de la Charte de franchise du pays. Après le remboursement de ce dernier emprunt, le château de Spiegelberg rentra définitivement au domaine des évêques de Bâle, qui l'inféodèrent successivement à plusieurs vassaux. L'incurie des derniers de ceux-ci leur valut la qualification de « Sots maîtres » qui sert encore à désigner le château lui-même.

Il est donc certain qu'à l'époque du défrichement définitif des Franches-Montagnes, les châtelains de Muriaux étaient les seuls dynastes du plateau. Rien d'étonnant que leur écusson soit resté la personnification du pays, et l'emblême de la nouvelle colonie.

Mais d'où viennent les Spiegelberg ? Faisaient-ils partie de l'ancienne noblesse feudataire de l'Evêché ? Ou tirent-ils leur origine de l'ancienne partie du canton de Berne, voire même de la Suisse orientale ?

La seconde alternative paraît plus vraisemblable. On trouve deux abbesses de ce nom au Monastère Noble de Notre Dame de Zurich, au XIIIe siècle (1220-1222) et au commencement du XIVe (1298-1308). Vers cette dernière époque, les Spiegelberg apparaissent dans les actes de l'Evêché de Bâle. Il y a dans la haute Argovie, près de Grasswyl, un village de ce nom. Serait-ce le berceau de la famille ? Sur les vitraux de l'église d'Hindelbank figure l'écusson de Spiegelberg. On le retrouve encore sur une fort belle sculpture polychrome, du XVIe siècle, dans la chapelle funéraire de la famille de Roll, sur le chemin de l'ermitage de Ste-Vérène, près de Soleure. [1])

Trouillat [2]) blasonne les armes des Spiegelberg *d'or, à un miroir d'argent bordé de sable, appuyé sur six montagnes de gueules, posées 3 et 3.* Cela répond assez bien à la topographie de la chaîne de rochers sur laquelle se trouvait le château de Muriaux. Le miroir peut indiquer les eaux du Doubs, bien que le fleuve coule à une certaine distance au fond de la vallée. Les six montagnes existent visiblement, descendant vers le Doubs avec leurs pics aigus, nettement détachés l'un de l'autre. Il serait intéressant de vérifier si à Grasswyl, ou dans la Suisse orientale, on retrouverait une seconde justification de ces armoiries parlantes.

Les armes de Spiegelberg ont deux variantes. Celles qui sont peintes sur le calvaire de la Chapelle de Roll (Fig. 1) sont conformes à la détermination ci-dessus, tandis que sur le vitrail d'Hindelbank, le miroir d'argent est bordé de gueules (Fig. 2). Cette modification est sans grande importance dans la question : elle peut être le signe distinctif d'une autre branche de la famille. Il nous suffit de constater que la détermination des armoiries des Spiegelberg dans Trouillat, s'applique à la branche jurassienne de cette noble famille.

La bibliothèque de l'Ecole cantonale de Porrentruy possède le coffre-fort des Etats de l'Evêché. Sur le couvercle, figurent les écussons des chapitres, baillages et seigneuries composant la partie impériale des Etats de l'Evêché de Bâle. L'écusson du baillage des Franches-Montagnes (Fig. 3) est toujours d'or, mais le miroir est *d'azur, bordé d'argent*, posé sur six montagnes *d'argent.* Evidemment il y a ici erreur du peintre, qui a contrevenu à l'une des règles essentielles du blason « *métal sur métal ne vault* ». Les montagnes et la bordure d'ar-

[1]) Sur le monument on lit l'inscription *Kungold von Spiegelberg frau zu Emmenholz, die letzte ihres Geschlechtes.*

[2]) Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle, IV, 920.

gent sur le champ d'or de l'écu sont un non sens. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette erreur flagrante. Contentons-nous de retenir le fait qu'en 1694, date figurant sur le couvercle du coffre-fort des Etats de l'Evêché, les armoiries du baillage des Franches-Montagnes étaient celles de Spiegelberg.

Mais les armes de cette famille doivent-elles figurer seules sur l'écusson des Franches-Montagnes ?

Pour résoudre cette question, j'ai examiné les sceaux des baillages de l'ancien Evêché de Bâle, tels qu'ils existent sur les documents de nos archives. Ils portent invariablement pour les Seigneuries ressortissantes de l'Empire, la crosse de Bâle posée en pal, avec l'inscription OBERAMT ZWINGEN (DELSBERG, BIRSECK, etc.). Une seule exception existe pour le baillage des Franches-Montagnes. Tandis que chacun des dits baillages possède son écusson particulier (ordinairement celui du chef-lieu) sans que ces armoiries figurent sur le sceau officiel de la Seigneurie, la Franche-Montagne constitue une exception remarquable à cette règle, en ce que son sceau officiel est une combinaison des armes attribuées précédemment au pays, avec celles de l'Evêché (Fig. 4). Les nouvelles armes portent *coupé d'argent à la crosse de Bâle de Gueules, et d'or au miroir d'argent bordé de sable, appuyé sur six montagnes de gueules, posées trois et trois.* Cette nouvelle forme des armoiries des Franches-Montagnes se justifie par l'histoire de ce pays avant et après la colonisation.

Les armes des Spiegelberg rappellent l'époque antérieure au défrichement, et la crosse de Bâle l'affranchissement du pays. Il n'était que juste de tenir compte de ce grand fait historique, et de conserver le souvenir de la participation prédominante de l'évêque de Bâle à la colonisation de la Montagne des Bois. Le blason n'est, la plupart du temps, qu'une représentation, allégorique ou symbolique, de faits ou de circonstances dont il doit perpétuer le souvenir. La solution ainsi donnée à la question des armoiries des Franches-Montagnes est conforme aux données de la science héraldique. Elle rappelle deux époques capitales de l'histoire du plateau montagnard, et conserve surtout la mémoire de la Charte d'affranchissement qui a rendu possible la colonisation de cette contrée sauvage. Les armoiries des Franches-Montagnes, telles qu'elles résultent du cachet officiel du siècle dernier, ont encore leur raison d'être aujourd'hui, puisqu'au contraire de ce qui se pratique dans le Jura bernois, les jouissances communales, au lieu d'être le partage exclusif des bourgeois, sont encore, comme il y a cinq siècles, attribuées aux propriétaires fonciers, quels qu'ils soient.

Voilà pourquoi la crosse de gueules des évêques de Bâle a sa place naturellement marquée dans l'écusson des Franches-Montagnes.

Casimir Folletête, *Archiviste.*

REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

Der Deutsche Herold. Februar 1895. — Berichte. — Zur Genealogie der Piasten. — Erwiderung auf den Artikel « Das Brünner Taschenbuch. — Grabdenkmäler in der Kirche zu Neckarsteinach (Kunstbeilage in Lichtdruck).